

## Où s'inscrire selon la destination de l'établissement ?

Nous vous invitons à consulter le site de la collectivité via le lien suivant, afin de connaître l'organisateur de votre transport scolaire :

[www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)



## Les 12 règles d'or

DU TRANSPORT EN CAR



**RESTER**  
en arrière  
à l'arrivée du car



**PATIENTER**  
jusqu'à l'arrêt  
complet du car



**MONTER**  
sans bousculade  
le cartable à la main



**RANGER**  
le cartable ou le sac  
sous le siège



**ATTACHER**  
sa ceinture  
de sécurité



**DESCENDRE**  
calmement  
le cartable à la main



**ATTENDRE**  
que le car se soit éloigné  
avant de traverser



**REGARDER**  
dans les deux sens  
avant de s'engager



**SE MEFIER**  
car un véhicule peut  
en cacher un autre



**TRAVERSER**  
dans les passages  
piétons, sans courir



**CONNAITRE**  
les éléments  
de sécurité du car



**S'ENTRAINER**  
aux exercices  
d'évacuation rapide

© ANATEEP (www.anateep.fr)

# Transport Scolaire

Pour les élèves des écoles  
MATERNELLES ET PRIMAIRES

## Rentrée 2021 2022



## Inscriptions/tarifs

Dossier complet à retourner pour le  
VENDREDI 11 juin 2021

Le service vous accompagne  
au quotidien :

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour une 1<sup>ère</sup> inscription, tous les documents sont  
téléchargeables sur le site internet :  
[www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)

**BREIZHGO**

Le réseau de transport public 100% Bretagne



Service Transport Scolaire  
4, Chemin de Kermarec - CS 70035 - 56150 Baud  
Tél. : 02 97 39 11 81 - Mail : [transportscolaire@cmc.bzh](mailto:transportscolaire@cmc.bzh)  
Web : [www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)

Adresser **LE DOSSIER COMPLET** pour le vendredi 11 juin 2021 à :

Centre Morbihan Communauté  
Service Transport Scolaire  
4, Chemin de Kermarec - CS 70035 - 56150 BAUD

Conformément au règlement régional, une pénalité de 30€ sera appliquée pour tout dossier d'inscription réceptionné tardivement

» Fiche d'inscription OU de réinscription préremplie

» Une photo d'identité

» **OBLIGATOIRE** : Une enveloppe affranchie à l'adresse de l'élève (100g) pour l'envoi du titre de transport à votre domicile, **sans laquelle, vous devrez vous déplacer au pôle de Baud.**

**Réception de la carte de car** : le titre de transport de votre enfant vous sera expédié courant **JUILLET/AOUT**

QUAND ET COMMENT PAYER SA CARTE DE CAR ?

Nouveau

**VOUS NE PAYEZ PAS A L'INSCRIPTION**

» Vous n'avez rien à payer lors de l'inscription.

Vous recevrez par voie postale, à domicile, en septembre 2021, un **avis des sommes à payer** du centre de finances publiques de Pontivy.

Modalités	TARIFS			
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	4 <sup>e</sup> enfant et+
<b>TARIF ANNUEL</b> Paiement en une seule fois	120 €	120 €	50 € justificatifs des titres de transports Breizhgo	GRATUIT
<b>OUVERTURE AU PUBLIC :</b> Carte 10 voyages			15 €	
<b>DUPLICATA</b> (en cas de perte ou de vol)			8 €	
Pénalités de retard d'inscription			30 €	

Lors de l'inscription de votre enfant, n'oubliez pas d'informer le service si vous avez d'autres enfants transportés sur les lignes Breizhgo, vers d'autres destinations :

La réduction pour le 3<sup>ème</sup> enfant et la gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant est valable pour l'inscription d'une fratrie sur présentation des justificatifs (copie des cartes de car).

La participation est annuelle quelle que soit la durée d'utilisation : pas de remboursement possible (sauf si retour de la carte avant la fin du 1<sup>er</sup> mois).

**TRANSPORT DES SECONDAIRES (collégiens et lycéens)**

Les familles doivent se renseigner auprès de :

Région Bretagne

Direction des Transports et des Mobilités  
Antenne de Vannes - 10 rue Saint Tropez - 56000 Vannes  
Tél. : 02 22 51 42 00  
Mail : antennedeVannes.transports@bretagne.bzh  
site internet : www.breizhgo.bzh

**DEROGATIONS**

**Conditions tenant au respect de la sectorisation des transports scolaires** : le règlement régional définit les conditions d'accès au transport scolaire pour les écoliers scolarisés en dehors de leur secteur géographique consultable sur le site de la Région : www.breizhgo.bzh



**INFORMATIONS IMPORTANTES**

Les horaires prévisionnels des circuits pour la rentrée seront consultables sur le site internet fin août.

Toute demande d'inscription tardive ne sera prise en compte que dans la limite des places disponibles et sur les circuits existants. Les arrêts existants sont consultables sur le site de la collectivité.

Toute demande de création d'arrêt doit être formulée avant le vendredi 11 juin 2021 à l'aide de l'imprimé disponible à Centre Morbihan Communauté ou sur le site internet.

Après cette date, les demandes ne seront plus étudiées sauf sur justificatif de déménagement ou de changement d'établissement.